



Règlement BYC (Belgian Youth Cup) 2012

Dispositions générales.

- 1 Ce règlement représente un complément au règlement officiel IFSC. Les conditions générales ainsi que les conditions spécifiques concernent l'escalade de difficulté (lead). Les mesures disciplinaires et les possibilités d'aller en appel sont donc d'application sauf si ce règlement en décide autrement.
- 2 Les 2 compétitions du BYC sont "open". Mais le titre de «BYC Champion» ne peut être attribué qu'à un grimpeur de nationalité belge.
- 3 Les grimpeurs doivent s'inscrire dans un des groupes suivants:

Filles	Garçons	Né en
Youth D	Youth D	2001-2002
Youth C	Youth C	1999-2000
Youth B	Youth B	1997-1998
Youth A	Youth A	1995-1996
Junior	Junior	1993-1994

- 4 Chaque concours consiste en deux voies de sélection et une voie de finale (si nécessaire une voie de superfinale). Les voies de sélection sont flash et en tête (en moulinette pour les Youth C et les Youth D). Toutes les voies de sélection seront grimpées en démonstration. Les voies de la finale sont à vue et en tête (en moulinette pour les Youth C et les Youth D).

Classement, quota.

- 5 Le résultat de voies de sélections servira à calculer le classement final des sélections grâce à la formule $\sqrt{R1 \times R2}$. Un classement final sera établi par catégorie et par sexe.

Exemple: un grimpeur qui a terminé 2^{ème} de la 1^{ère} voie et 18^{ème} de la 2^{ème} voie: $\sqrt{R1 \times R2} = \sqrt{2 \times 18} = \sqrt{36} = 6$

- 6 Toutes les finales consisteront en une voie par catégorie. Le quota pour la finale sera calculé en divisant le nombre de participants par 5 et en multipliant le résultat par 3. Le nombre de finalistes est au minimum de 3 (s'il y a un minimum de 3 participants) et au maximum de 8.

- 7 En cas d'ex æquo, la procédure «countback» sera appliquée. On remontera aux résultats des sélections. Le compétiteur qui a obtenu le meilleur résultat sera classé avant. Si néanmoins, l'ex æquo persiste après cette procédure «countback», les grimpeurs concernés seront classés à la même place au classement final. En cas d'ex æquo **à la première place** après «countback», une super finale sera organisée. Si après une super finale, l'ex æquo à la première place persiste, la victoire sera partagée entre les grimpeurs concernés.
- 8 Teamranking: Pour calculer le teamranking on ajoute les points des 3 meilleures filles et des 3 meilleurs garçons par team (points: règle 7.2.1 du règlement IFSC).

Rank	Number of points	Rank	Number of points	Rank	Number of points
1 st	100	11 th	31	21 st	10
2 nd	80	12 th	28	22 nd	9
3 rd	65	13 th	26	23 rd	8
4 th	55	14 th	24	24 th	7
5 th	51	15 th	22	25 th	6
6 th	47	16 th	20	26 th	5
7 th	43	17 th	18	27 th	4
8 th	40	18 th	16	28 th	3
9 th	37	19 th	14	29 th	2
10 th	34	20 th	12	30 th	1

Déroulement de la compétition.

- 9 Tous les compétiteurs doivent se présenter à l'accueil à l'heure indiquée.
- 10 Après la démonstration la compétition commence. Quand tous les participants ont grimpé la première voie de sélection on commence avec la deuxième voie de sélection. Le temps d'escalade est de 6 minutes pour les sélections et de 8 minutes pour la finale.
- À partir du moment où le compétiteur se trouve devant la voie il lui reste quarante secondes pour commencer son essai. Le temps d'escalade commence quand les deux pieds quittent le sol.
- 11 Après annonce du résultat des sélections, les finalistes entrent en zone d'isolement à l'heure indiquée.
- 12 Les zones d'isolement ne sont accessibles qu'aux compétiteurs, aux coaches, aux juges, aux assureurs (uniquement pour aller chercher le grimpeur suivant), aux surveillants indiqués par les organisateurs et toute autre personne ayant reçu l'autorisation du Président du Jury.

- 13 Chaque compétiteur est responsable d'être prêt (encordé, chausson d'escalade et T-shirt de compétition propre mis) en fonction de l'ordre de départ, dès qu'il est appelé. Son numéro doit être placé et bien visible sur son t-shirt de compétition coté dos à hauteur des épaules.

Incident technique, Discipline et procédure d'appel.

- 14 En cas d'incident technique, le grimpeur concerné doit se diriger tout de suite vers l'arbitre de voie. Celui-ci peut confirmer ou non. Si le grimpeur continue de grimper, il ne pourra plus faire appel à un incident technique .

Si la décision d'octroyer un nouvel essai est prise, le Président du Jury décidera du moment de la nouvelle tentative. En principe, le grimpeur a droit à 2 minutes par mouvement effectué, avec un minimum de 20 minutes. Si l'incident technique se produit lors de la finale, le grimpeur sera placé dans un autre local d'isolement.

- 15 Chaque comportement antisportif ou indiscipliné d'un compétiteur peut être sanctionné par le juge de voie ou le Président du Jury de la façon suivante:

- Avertissement verbal informel.
- Avertissement officiel (carton jaune).

En cas de récidive ou en cas d'infractions disciplinaires graves, le Président du Jury peut disqualifier le compétiteur concerné en lui montrant un carton rouge. Dans ce cas, le Président du Jury établira en rapport en 3 exemplaires (un pour le grimpeur concerné, un pour la BCCC et le dernier pour lui-même). Ce rapport mentionnera tous les faits et la motivation de la décision. S'il s'agit de faits très sérieux, la BCCC se réserve le droit d'imposer des sanctions supplémentaires.

- 16 Procédure d'appel:

- Un appel contre une décision d'un juge de voie se fait immédiatement au Président du Jury.
- Un appel contre les résultats se fait auprès du Président du Jury dans les 20 minutes après l'annonce des résultats des voies de sélections et dans les 10 minutes pour la voie finale. Le Président du Jury va étudier l'appel et prendra une décision irrévocable et définitive. Il n'y aura plus d'appel possible contre cette décision.

- 17 Les compétiteurs doivent s'abstenir de toute forme de fraude, notamment en matière de dopage ou de stupéfiants. Les organisateurs se réfèrent aux listes publiées par le Comité Olympique Belge. Le grimpeur qui refuse de se soumettre à un test officiel ou qui est pris en flagrant délit sera suspendu immédiatement pour une période indéterminée.